

## **Jeu concours SIPOREX - "Gagnez un Créa Kit"**

### **Article 1 : Organisation**

La SA XELLA THERMOPIERRE au capital de 1 278 300,00 euros, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé ZA LE PRÉ CHÂTELAIN, SAINT SAVIN - CS 20647, 38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX, immatriculée sous le numéro RCS Vienne B 960 200 053, organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé "Gagnez un Créa Kit", du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 1<sup>er</sup> février 2026.

### **Article 2 : Participants**

Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert aux particuliers majeurs, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (hors Corse).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de "L'organisatrice" et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse mail) et par tirage. La complétion d'un questionnaire est requise "L'organisatrice" se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer au tirage au sort mensuel, il suffit de :

- compléter le formulaire d'inscription disponible sur [creakits-by-siporex.fr](https://creakits-by-siporex.fr)
- compléter le formulaire de profil
- compléter chaque mois le formulaire du mois

Chaque mois, un tirage au sort désignera un gagnant parmi les participants inscrits pour ce mois.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

#### **Article 4 : Gains**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Le matériel nécessaire à la réalisation d'un Créa Kit SIPOREX (hors outillage et accessoires), correspondant uniquement aux carreaux de Siporex et à l'enduit, d'une valeur indiquée dans la vidéo tuto présentant le projet.

Le lot sera remis sous forme d'une commande prépayée ("drive payé") dans une grande surface de bricolage (type Castorama, Leroy Merlin ou enseigne équivalente) proche du domicile du gagnant. Aucune remise ne pourra être effectuée chez les négoce professionnels.

Un Créa Kit sera attribué chaque mois pendant la durée du concours.

Tous les frais complémentaires liés à la réalisation du projet, notamment les outils ou accessoires, les frais de transport ou de mise en œuvre, sont entièrement à la charge du gagnant.

#### **Article 5 : Désignation du gagnant**

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le premier jour ouvré du mois suivant parmi les participants inscrits pour ce mois.

#### **Article 6 : Annonce du gagnant**

Le gagnant sera contacté par email à l'adresse indiquée lors de l'inscription dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort.

#### **Article 7 : Remise des lots**

Les lots seront remis sous forme de commande prépayée dans une grande surface de bricolage. Le gagnant choisira l'enseigne partenaire la plus proche de chez lui parmi celles proposées par "L'organisatrice". Le retrait s'effectuera en drive, à la date indiquée par le magasin.

En cas de non-retrait du lot dans les délais impartis par l'enseigne de distribution, le lot sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ou compensation.

Le gagnant s'engage à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange, de contrepartie en espèces ou de transfert à un tiers.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre du jeu concours sont destinées à "L'organisatrice" afin d'assurer le bon déroulement du jeu et la remise des lots.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles sur simple demande à l'adresse mentionnée à l'article 1.

### **Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu est consultable sur le site : <https://creakits-by-siporex.fr/>

« L'organisatrice" se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

### **Article 10 : Responsabilité**

"L'organisatrice" ne saurait être tenue responsable en cas d'imprévu, notamment en cas de retard ou de perte lors de la livraison des lots. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

### **Article 11 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française. Toute réclamation devra être adressée par écrit à "L'organisatrice" dans un délai d'un mois suivant la fin du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.